



## Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2021

- Chiffre d'affaires en progression de 20%
- Renforcement de la trésorerie d'1,3 M€
- Lancement d'un regroupement d'actions

<i>Principales données consolidées en milliers d'€</i>	S1 2021*	S1 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>829</b>	<b>690</b>
Achats consommés	- 245	-311
Frais de personnel	- 620	-573
Autres charges nettes d'exploitation	- 375	-140
Dotation aux amort. et prov.	-401	-447
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-811</b>	<b>-781</b>
Résultat net des sociétés intégrées	-730	-838
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-798</b>	<b>-887</b>

\* Chiffres non audités

Le conseil d'administration d'I.CERAM, réuni le 6 septembre 2021 sous la présidence d'André Kérisit, a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe pour l'exercice 2021.

Dans un contexte où les mesures sanitaires demeurent contraignantes, I.CERAM, spécialiste des implants innovants en céramique biocompatibles, confirme la bonne orientation de son activité sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec une progression de ses ventes sur tous ses segments d'activité. Le Groupe réalise ainsi **un chiffre d'affaires semestriel de 829 k€, en croissance de 20% par rapport à la même période de 2020** et retrouve ainsi le niveau de chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

**Les ventes d'implants en céramique ont continué de progresser sur le semestre pour se porter à 124 k€ (+ 6%)**. Bénéficiant des efforts commerciaux initiés l'an passé, les ventes à l'export ont doublé malgré les restrictions sanitaires en vigueur portant son chiffre d'affaires à 162 k€ soit une croissance de 113% par rapport à la même période comparable de 2020. La part des ventes à l'international représente ainsi 20% du chiffre d'affaires du Groupe sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, contre 11% au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### Amélioration de la trésorerie sur le 1<sup>er</sup> semestre

Au cours du semestre, le Groupe a poursuivi ses investissements en R&D afin d'installer sa technologie d'implant en biocéramique relarguant dans le milieu médical afin d'en faire une référence dans le traitement des infections et métastases osseuses. **Preuve de cette innovation constante, le montant du CIR provisionné s'établit à 168 k€ sur la période.**

Par ailleurs, **l'optimisation continue des charges d'exploitation (- 5,7 % par rapport au S1 2020) permet à I.Ceram d'obtenir un résultat d'exploitation à - 811 k€** malgré l'arrêt du chômage partiel et surtout la baisse des autres produits d'exploitation liée à une subvention non reconduite sur 2021 (111 k€) ainsi qu'une diminution des produits stockés et immobilisés. En 2020, l'entreprise avait

décidé de maintenir la production afin de pouvoir répondre aux commandes des clients en cas de reprise soudaine de l'activité.

De même, la bonne maîtrise des charges financières porte le résultat financier à -20k€ contre -159k€ l'an passé. **Ainsi, le résultat net consolidé s'améliore de 10% pour s'inscrire à -798 k€ contre une perte de -887 k€ l'an passé** intégrant la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence<sup>1</sup>.

Sur le semestre, I.Ceram a vu sa trésorerie se renforcer suite à l'obtention d'un PGE Soutien Innovation d'un montant de 1 036 k€ et du paiement du CIR pour 292 k€. Ainsi, la trésorerie du Groupe s'élève à 990 k€ à fin juin 2021 et la structure financière reste saine avec un ratio d'endettement net sur fonds propres de 79 %<sup>2</sup>.

### Poursuite des développements dans le traitement des infections osseuses

Conformément à sa stratégie, le Groupe poursuit le déploiement de son implant Ceramil **biocompatible en céramique poreuse chargée en antibiotiques** qui a notamment permis de sauver un patient de l'amputation de ses deux jambes<sup>3</sup>. Véritable avancée médicale et thérapeutique, l'implant Ceramil du Groupe chargé en antibiotiques permet de sécuriser l'acte opératoire dans le cadre de pathologies sévères où il n'existe pas de solutions pérennes et efficaces (infection osseuse, métastases, agénésie...).

***I.CERAM confirme son ambition de devenir le leader mondial des céramiques relarguantes dédiées aux infections osseuses.***

### Regroupement d'actions à raison d'1 action nouvelle pour 20 actions anciennes

En vertu de la 7<sup>ème</sup> résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juin 2021, le conseil d'administration réuni le 6 septembre a également décidé de mettre en œuvre le **regroupement des actions composant le capital social d'I.Ceram, à raison de 20 actions anciennes de 0,10 euro de valeur nominale pour 1 action nouvelle** de 2 euros de valeur nominale.

Les opérations de regroupement débuteront le **mardi 28 septembre 2021** pour s'achever le jeudi 28 octobre 2021 inclus, dernier jour de cotation des actions anciennes. La 1<sup>ère</sup> cotation des actions nouvelles, qui se verront attribuer un nouveau code ISIN, aura lieu le **vendredi 29 octobre 2021**. Le code mnémotechnique (ALICR) restera inchangé.

Sur la base du nombre d'actions d'I.Ceram à ce jour, les principales modalités des opérations de regroupement sont les suivantes :

- Nombre d'actions composant le capital social : 5 909 143 actions
- Valeur nominale des actions soumises au regroupement : 0,10 €
- Valeur nominale des actions post regroupement : 2,00 €
- Code ISIN des actions soumises au regroupement : FR0011511971
- Cours de Bourse des actions soumises au regroupement : 1,69 €<sup>4</sup>
- Parité d'échange : 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes
- Nombre d'actions composant le capital social post regroupement : 295 457 actions
- Cours de Bourse post regroupement : 33,80 €<sup>4</sup>

Cette opération est sans impact sur la valeur des titres I.Ceram détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer

---

<sup>1</sup> Sociétés : Addidream, I.CERAM Afrique du Sud et Dussartre

<sup>2</sup> Endettement net de 1 426 k€ pour 1 798 k€ de capitaux propres

<sup>3</sup> [Communiqué du 24 juin 2021](#)

<sup>4</sup> sur la base du cours de clôture du 6 septembre 2021

automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée contre 20 actions anciennes.

D'ici le 29 octobre 2021 :

- Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 20 **n'auront aucune démarche à effectuer**. Le regroupement de leurs actions en actions nouvelles sera réalisé automatiquement le 29 octobre 2021.
- Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 20 actions anciennes) devront de leur propre initiative acheter ou vendre sur le marché des actions anciennes formant rompus, jusqu'au 28 octobre 2021 inclus, afin d'obtenir un multiple de 20. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 20 seront **automatiquement indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier** dans un délai de 30 jours à partir du 29 octobre 2021.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. Le nombre exact des actions de 0,10 euro de valeur nominale susceptibles d'être regroupées et le nombre exact d'actions de 2 euros de valeur nominale devant résulter du regroupement seront définitivement constatés et arrêtés par le président directeur général sur délégation du conseil d'administration.

S'agissant des droits de vote, seul le regroupement d'actions anciennes qui disposeraient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 ans, l'action nouvelle ainsi créée conservera une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription des 20 actions anciennes ainsi regroupées.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CACEIS CORPORATE TRUST - 914 rue Rouget de Lisle, 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

### ***I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA – PME***

*A propos d'I.CERAM*: Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 13485, ISO 14001 et bénéficie du marquage CE. Fort d'une technologie de rupture et d'un outil de production aux meilleures normes, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel de développement. La société est cotée sur Euronext Growth depuis 2014. ISIN : FR0011511971 – ALICR

Contacts :



IMPLANTS DE HAUTE TECHNOLOGIE

**Relations investisseurs**

Sylvain Jung

Tél : +33 (0)5 55 69 12 12

finances@iceram.fr



**Communication financière**

Solène Kennis

Tel : +33 (0)1 75 77 54 68

iceram@aelium.fr